



**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 22.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Èlène L'Espérance, de l'école Antoine-Brossard d'adopter l'ordre du jour modifié en ajoutant un point 14 : Changement au projet éducatif de l'école St-Edmond.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

L'ordre du jour adopté est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- |       |    |                                  |
|-------|----|----------------------------------|
| 19h15 | 1. | Ouverture de l'assemblée         |
| 19h20 | 2. | Adoption de l'ordre du jour      |
| 19h25 | 3. | Parole au public                 |
| 19h30 | 4. | Parole à la présidence           |
| 19h35 | 5. | Parole à la direction générale   |
|       |    | 5.1. Questions des représentants |

**AFFAIRES EN COURS**

- |       |    |   |  |
|-------|----|---|--|
| 19h45 | 6. | Politique sur l'utilisation des services de télécommunications et de réseautique  |  |
|       |    | 6.1. Recommandations  |  |
| 20h00 | 7. | Calendriers scolaires primaire-secondaire et FPÉA 2009-2010   |  |
|       |    | 7.1. Recommandations  |  |
| 20h10 | 8. | Présentation du Syndicat des enseignants de Champlain – Rendez-vous CSQ sur l'éducation dans la région de la Montérégie |  |
|       |    | 8.1. Questions des représentants  |  |
| 20h45 |    | PAUSE   |  |

**AFFAIRES INTERNES**

- |       |     |  |
|-------|-----|--|
| 21h00 | 9.  | Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2008 |
| 21h05 | 10. | Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 janvier 2009  |
| 21h10 | 11. | Proposition du substitut de l'école des Saints-Anges         |
| 21h20 | 12. | Politique des frais chargés aux parents                      |
| 21h25 | 13. | Budget du Comité de parents                                  |
|       | 14. | Changement au projet éducatif de l'école St-Edmond           |
| 21h35 | 15. | Parole aux parents-commissaires                              |
| 21h45 | 16. | Parole au représentant EHDAA                                 |
| 21h55 | 17. | Parole au représentant du Comité consultatif du transport    |
| 22h05 | 18. | Parole aux membres   |
| 22h15 | 19. | Levée de l'assemblée   |

### **3. PAROLE AU PUBLIC**

Aucune intervention.

### **4. MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Aucune intervention.

### **5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Monsieur Anthony Bellini explique que la salle Flore Laurentienne a été décorée pour la semaine de la persévérance scolaire. Un événement y aura lieu le lendemain matin, pour souligner le lancement officiel de cette semaine particulière. Plusieurs activités et événements ont été organisés pour marquer cette semaine.

Il mentionne que vendredi dernier, il a assisté à des ateliers, à Québec. La ministre Courchesne a fait une brève introduction et son thème principal était la persévérance scolaire.

Monsieur Bellini nous informe de l'inauguration du Centre Sainte-Agnès dans le secteur de ville Lemoyne. Plusieurs services y sont offerts; à noter l'enseignement du français pour les adultes immigrants, la scolarisation des mères-adolescentes, etc.

#### **5.1 Questions des représentants**

Aucune intervention.

### **AFFAIRES EN COURS**

### **6. POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE RÉSEAUTIQUE**

#### **6.1. Recommandations**

Madame Lucie Michaud, école Tourterelle, présente les projets de résolutions :

Monsieur Marin Boyer, école des Saints-Anges, propose une exemption de lecture.

Monsieur Sorin Sterescu, école des Mille-Fleurs s'objecte, madame Michaud poursuit.

#### **Proposition A: Définition de «Ressources informatiques»**

**Considérant qu'un** ordinateur et un poste informatique ne sont pas synonymes selon l'Office de la langue française;

**Considérant que** la politique fait mention de postes informatiques dans le premier paragraphe de la section 8;

**Considérant que** la définition de «ressources informatiques» n'inclut pas la notion de postes informatiques;

**Il est proposé par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission Scolaire Marie-Victorin d'inclure dans sa définition de «ressources informatiques» l'entité «postes informatiques incluant leurs unités ou accessoires périphériques de lecture et d'emmagasinage» et ce, immédiatement après «tous les ordinateurs».**

#### **ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **Proposition B: Définition de «Logiciel »**

**Considérant que** plusieurs logiciels en version «bêta» ou d'essais de même que des logiciels libres sont disponibles sur Internet;

**Considérant que** les logiciels en version «bêta» ou d'essais de même que les logiciels libres peuvent venir avec un permis d'utilisation qui peut exposer la Commission scolaire;

**Il est proposé par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission Scolaire Marie-Victorin de préciser dans sa définition de «Logiciel» que la notion de logiciel inclut les programmes en version «bêta» ou d'essais de même que les logiciels libres ou payant.**

Monsieur Sorin Strerescu, école des Mille-Fleurs, demande le vote.

POUR 24, CONTRE 1, ABSTENTIONS 5

CP-877-09-02  
"Logiciel"

**ADOPTÉE MAJORITAIREMENT**

**Proposition C: Section 6**

**Considérant que** le texte de la section 6 mentionne que *«Les personnes visées par cette politique ... doivent se conformer aux différentes dispositions de la présente politique»;*

**Considérant que** le texte de la section 7 mentionne qu'il revient à tout utilisateur de *«respecter la présente politique»;*

CP-878-09-02  
Redondance

**Il est proposé par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin d'éliminer la redondance entre les sections 6 et 7 en retirant le premier paragraphe de la section 6.**

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**Proposition D: Section 6: Ajout de principes généraux**

**Considérant que** l'accès aux ressources informatiques constitue un privilège et non un droit;

**Considérant que** l'utilisation du privilège d'accès aux ressources informatiques doit être raisonnable et ne pas avoir effet de limiter de façon importante l'accès aux services de télécommunications et de réseautique aux autres usagers;

CP-879-09-02  
Principes  
généraux

**Il est proposé par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin de se protéger légalement en ajoutant dans la section 6 les principes généraux suivants :**

- **L'accès aux ressources informatiques constitue un privilège et non un droit.**
- **L'utilisation du privilège d'accès aux ressources informatiques doit être raisonnable et ne pas avoir effet de limiter de façon importante l'accès aux services de télécommunications et de réseautique aux autres usagers.**

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**Proposition E: 7.3: Logiciel libre**

**Considérant qu'il** existe plusieurs variations dans les permis des logiciels libres;

**Considérant que** les obligations qui pourraient découler en vertu des permis des logiciels libres;

**Considérant que** l'utilisation de certains logiciels libres pourrait entraîner un conflit d'intérêt pour la Commission scolaire;

**Considérant que** la définition de logiciel serait modifiée pour y préciser que la notion de logiciel inclut les programmes en version «bêta» ou d'essais de même que les logiciels libres ou payants;

**Il est proposé par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin de traiter le logiciel libre de la même façon que les logiciels payants en éliminant la condition 7.3.**

CP-880-09-02  
Logiciel libre

Madame Nathalie Kieber, école D'Iberville, demande le vote.

POUR 28, ABSTENTIONS 3, CONTRE 1

**ADOPTÉE MAJORITAIREMENT**

**Proposition F: 7.2: Logiciel ou application**

**Considérant que** la définition de logiciel inclut déjà la mention de «application»;

CP-881-09-02  
Logiciel ou application

**Il est proposé par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin de retirer les mots «ou d'une application» dans la condition 7.2.**

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**Proposition G: 7.5: Code d'accès et mot de passe**

**Considérant qu'il** faut un code d'accès et un mot de passe pour entrer dans le réseau;

CP-882-09-02  
Code d'accès et Mot de passe

**Il est proposé par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin d'ajouter «et de son mot de passe» dans la condition 7.5.**

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**Proposition H: 7.6**

**Considérant que** la notion de sécurité comprend les aspects de disponibilité, d'intégrité et de confidentialité;

**Considérant qu'**uniquement l'aspect de confidentialité est sous la responsabilité de l'utilisateur;

**Il est proposé par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin de changer le mot «sécurité» pour «confidentialité» dans la condition 7.6.**

Monsieur Joël St-Pierre, école Georges-Étienne Cartier, demande s'il a bien compris car on pourrait mettre la responsabilité sur une personne. Confidentialité ou sécurité ? Il croit qu'il est mieux de responsabiliser l'utilisateur.

Monsieur Jacques Eustache, école Félix-Leclerc, explique que la politique vise à régir les enfants et les parents qui utilisent le matériel de la Commission scolaire.

Madame Lucie Demers ajoute que son service à une grande équipe de techniciens informatiques qui travaillent sur la sécurité des informations mises à la disposition des utilisateurs de la Commission scolaire.

Monsieur Anthony Bellini exprime que la politique s'applique à tous les utilisateurs. C'est pourquoi la politique se doit d'être générale.

Madame Chantal Boisselle, école Jacques-Rousseau, demande le vote.

CP-883-09-02 7.6	POUR 14, CONTRE 10, ABSTENTIONS 10
	<b>ADOPTÉE MAJORITAIREMENT</b>
	<b><u>Proposition I: Disposition 9.9</u></b>
CP-884-09-02 Disposition 9.9	Il est proposé par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin de remplacer «code d'accès ou mot de passe» par «code d'accès et mot de passe» dans la disposition 9.9.
	<b>ADOPTÉE UNANIMEMENT</b>
	<b><u>Proposition J: Ajout d'une disposition</u></b>
CP-885-09-02 Ajout d'une disposition	Il est proposé par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin d'ajouter une disposition, soit la disposition 9.10 se lisant «de modifier ou de détruire des ressources informatiques sans l'autorisation du Service des technologies de l'information».
	<b>ADOPTÉE UNANIMEMENT</b>
	<b><u>Proposition K: Ajout d'une condition</u></b>
CP-886-09-02 Ajout d'une condition	Il est proposé par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin d'ajouter une condition se lisant «de signaler rapidement tout incident impliquant la perte ou vol d'un équipement ou toute infraction à la présente politique».
	<b>ADOPTÉE UNANIMEMENT</b>
	<b>7. CALENDRIERS SCOLAIRES PRIMAIRE-SECONDAIRE ET FPÉA 2009-2010</b>
	<b>7.1. Recommandations</b>
CP-887-09-02 Calendriers 2009-2010	Il est proposé par monsieur Jacques Eustache d'adopter les calendriers scolaires primaire-secondaire et FPÉA 2009-2010 tel que déposés.
	<b>ADOPTÉE UNANIMEMENT</b>
	<b>8. PRÉSENTATION DU SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE CHAMPLAIN – RENDEZ-VOUS CSQ SUR L'ÉDUCATION DANS LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE</b>
	Mesdames Monique Pauzé, présidente du Syndicat des enseignants de Champlain et Johanne Pomerleau, présidente du Syndicat des professionnels et professionnelles, nous font la présentation du «Rendez-vous CSQ sur l'éducation dans la région de la Montérégie».
	<b>8.1. Questions des représentants</b>
	Monsieur Jacques Eustache, école Félix-Leclerc, exprime qu'il croit que les programmes particuliers devraient être encouragés plutôt que d'être dénigrés. Ces programmes répondent à un besoin. Donc, il n'approuve pas ce point du document.
	De plus, il ajoute qu'il déplore le fait que le sexe des enfants décrocheurs ne soit pas mentionné dans le document. Il réfère la CSQ à la Finlande, qui obtient un succès au niveau de l'éducation. Il ajoute aussi qu'il croit que certaines règles des syndicats nuisent à leur propre corps d'emploi. Les hommes ne sont pas intéressés par l'emploi d'enseignant. Il y a un problème de société par rapport aux attouchements sexuels, abus sexuels. Il déplore les règles d'ancienneté pour les

nouveaux enseignants. Il constate que les conditions sont meilleures au privé qu'au public.

Monsieur Michel Parent, école St-Jean-Baptiste, explique son point de vue sur l'intégration des élèves. Au privé, les élèves sont choisis. Ce secteur n'accepte pas facilement les élèves en difficulté. Donc, est-ce que ça veut dire que les élèves plus faibles sont tous au public ? Le secteur public reçoit d'importantes sommes pour encadrer ces enfants.

Madame Monique Puzé répond qu'ils travaillent sur ce dossier. Selon la loi, il ne doit pas avoir de contraintes excessives. Ils désirent faire élargir le terme. Mieux définir la contrainte excessive. Dans une classe de 27 élèves, lorsqu'il y a le tiers d'élèves intégrés, c'est beaucoup trop.

Madame Chantal Boisselle, école Jacques-Rousseau, mentionne qu'un enseignant ne peut pas être spécialisé en tout. Donc, elle croit qu'il serait mieux d'avoir plus de classes avec des enseignants mieux formés pour les besoins spécifiques des élèves.

Madame Isabelle Gélinas, école Samuel-De Champlain Longueuil, demande si le Syndicat a pensé faire front commun avec le milieu de la santé, puisqu'ils vivent les mêmes conditions. Madame Monique Puzé explique qu'ils considèrent effectivement élargir au niveau public.

Monsieur Joël St-Pierre, école Georges-Étienne Cartier, amène un point sur la visibilité de l'emploi d'enseignant. Ce métier est très bas au niveau de la reconnaissance. Il approuve les démarches entreprises. Il déplore l'exode des enseignants vers le secteur privé.

Madame Lucie Michaud, école Tourterelle, croit que l'école doit s'adapter aux enfants, et non l'inverse. Avant, il y avait des classes enrichies, régulières et maintenant des programmes particuliers sont proposés. Elle constate que les élèves très brillants n'ont plus de motivation au public. Les enseignants travaillent trop souvent avec les élèves plus faibles.

Madame Nathalie Kieber, école D'Iberville, croit que s'il y avait une uniformité entre les programmes, les notions, les livres dans toutes les écoles de la Commission scolaire, la compétition entre les écoles seraient moins grande.

#### **AFFAIRES INTERNES**

#### **14. CHANGEMENT AU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE SAINT-EDMOND**

Puisque ce dossier est traité conjointement avec des représentants de la Commission scolaire, madame Bastien invite monsieur Anthony Bellini à rester pour commenter si nécessaire.

Monsieur Stéphane Brunelle présente la lettre envoyée par la direction de l'école Internationale Saint-Edmond aux parents concernant un changement dans le projet éducatif de l'établissement et en fait la lecture. La lettre explique que le nouveau programme international permettra seulement aux enfants qui auront choisi ce programme d'y avoir accès. Les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire pourront terminer le PEI mais la suite des événements semble vague pour les élèves de la 1<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire. Donc, les nouveaux élèves inscrits pour l'année 09-10 ne sont pas assurés de pouvoir terminer leur PEI à l'école Internationale Saint-Edmond.

Monsieur Jacques Eustache, école Félix Leclerc, questionne au sujet de la continuité des programmes particuliers de musique et de la proximité de l'école Mgr A.-M.-Parent.

Monsieur Anthony Bellini explique que le CE et le personnel de l'école Internationale Saint-Edmond confirment que les valeurs de base du projet éducatif seront conservées. Ce changement était devenu nécessaire puisqu'un faible pourcentage (30%) des élèves obtenaient leur PEI.

L'école Internationale St-Edmond dessert le quartier de Greenfield Park plus particulièrement. Monsieur Stéphane Brunelle affirme que l'école allait perdre leur accréditation, alors il était nécessaire de modifier le projet éducatif.

Monsieur Joël St-Pierre, école Georges-Étienne Cartier, demande si la Commission scolaire a donné son appui face à ce changement ?

Monsieur Brunelle affirme que la situation a été étudiée et que la Commission scolaire a appuyé

certaines points. Par contre, il mentionne ne pas être la meilleure personne pour expliquer où la Commission scolaire a été la plus active.

#### **9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2008**

Ce point est reporté au mois de mars.

#### **10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 19 JANVIER 2009**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Normand Boisclair, école Sainte-Claire Brossard, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 19 janvier 2009, tel que déposé.

#### **ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **11. PROPOSITION DU SUBSTITUT DE L'ÉCOLE DES SAINTS-ANGES**

Madame Monique Bastien nous explique que monsieur Martin Boyer, substitut de l'école Des Saints-Anges déposait le mois dernier, une proposition de modification aux règles de régie interne. Il fut alors convenu qu'elle serait votée en février.

La proposition se lit comme suit:

Conformément à l'article 19 des règles de régie interne, il est proposé d'amender les règles de régie interne du comité des parents de la CSMV en ajoutant le passage suivant dans la section «*Présentation d'une proposition*» et/ou «*Demande de vote*»:

À moins d'obtenir le consentement unanime des membres en présence à une réunion du comité des parents, une proposition ne peut faire l'objet d'un vote à moins d'avoir été transmise aux membres au moins 14 jours précédant la réunion du comité des parents.

Cette modification aura ainsi pour effet:

- de donner l'opportunité à **TOUS** les parents de la CSMV d'être consultés sur les propositions;
- de conférer une plus grande légitimité aux décisions du comité des parents;
- d'harmoniser les règles de régie interne du comité des parents de la CSMV avec les meilleures pratiques de gouvernance et de démocratie de notre société.

Avant de passer au vote les représentants s'expriment sur la proposition.

Monsieur Michel Parent, école St-Jean-Baptiste, explique la position des membres de l'exécutif. Chaque représentant est élu par les parents de l'école, il n'est pas mandataire mais bien représentant. C'est-à-dire, une personne qui a le pouvoir d'agir au nom de quelqu'un. Le représentant au Comité de parents n'a pas à attendre la permission de voter. La loi stipule que la Commission scolaire doit consulter le Comité de parents sur des sujets prescrits par la loi (art. 193) et sur tous sujets qu'elle juge pertinents. C'est le Comité de parents qui est l'instance consultée et qui est réputé être représentatif de la position des parents de la Commission scolaire Marie-Victorin. Tous les dossiers (sauf exception) nous sont soumis trois mois avant la prise de position du Comité de parents, ce qui donne aux représentants qui le veulent, le temps de consulter les parents qu'ils veulent bien consulter. Les différentes propositions soumises au vote le soir de la prise de position du Comité de parents sont précisément le résultat de telle consultation. Il serait déraisonnable d'avoir à retourner consulter nos pairs toutes les fois qu'une nouvelle proposition serait soumise au vote. Il nous faut exercer notre bon sens et notre bon jugement sous peine de nous voir paralysés. Nous serions alors obligés de renoncer à notre droit de nous prononcer collectivement. En tant que représentant des parents de nos écoles, l'exécutif croit que nous devons rejeter cette proposition puisqu'il serait impossible d'obtenir un appui unanime et qu'un défaut de nous prononcer nous ferait perdre toute crédibilité et toute influence.

Monsieur Jacques Eustache, école Félix-Leclerc, mentionne que le Comité de parents se prononce à titre d'organisme consultatif et non, à titre d'organisme décisionnel.

Monsieur Martin Boyer réitère sa demande soit que le Comité de parents permette une période de quatorze jours avant d'adopter une proposition.



Monsieur Joël St-Pierre, école Georges-Étienne-Cartier, explique que le choix de demander le vote ou de reporter l'adoption des propositions nous donne un certain pouvoir. Donc, à son avis, il est inutile de retourner voir les parents de leur école à chaque nouvelle proposition. Il ne voit donc pas l'utilité de cette proposition.

Monsieur Guillaume Désilets, école Du Jardin-Bienville, souligne l'utilisation de l'expression TOUS LES PARENTS en gras ou en majuscules dans la proposition de monsieur Boyer. Il affirme que les membres du Comité de parents représentent les membres de leur CE et leur milieu et qu'ils peuvent prendre une décision.

Monsieur Jacques Eustache, école Félix-Leclerc, demande le vote.

POUR 26, CONTRE 2, ABSTENTIONS 2

**REJETÉE MAJORITAIREMENT**

**12. POLITIQUE DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

Madame Monique Bastien explique qu'elle a demandé à monsieur Anthony Bellini s'il était possible de lui fournir les politiques de chaque école de la Commission scolaire.

La première rencontre sur le sujet est prévue le 12 mars prochain.

**13. BUDGET DU COMITÉ DE PARENTS**

Madame Bastien nous présente le budget du Comité de parents pour l'année 2008-2009.

Monsieur Normand Boisclair, école Sainte-Claire Brossard, questionne l'utilisation du surplus.

Madame Bastien mentionne que cette année, le budget sera probablement excédentaire. Le surplus restant sera considéré comme un coussin pour les prochaines années.

**IL EST PROPOSÉ par** madame Nancy Lavallée, école du Curé-Lequin d'adopter le budget du Comité de parents tel que déposé.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**14. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES**

Monsieur Michel Parent a fourni un résumé. Monsieur Nicolas Léonard est absent, il est en comité de travail du Conseil des commissaires.

**15. PAROLE AU REPRÉSENTANT EHDAA**

Madame Carmen Poulin est encore en congé de maladie. Le comité devrait nommer un représentant pour la remplacer lors de son congé.

**16. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT**

Madame Bastien mentionne que la première réunion du Comité consultatif du transport a eu lieu la semaine dernière.

Il y fut question du plan de redressement d'Autobus Longueuil, du renouvellement du contrat des berlines, du projet-pilote mis de l'avant à l'école Georges-Étienne-Cartier pour le transport des élèves avec troubles de comportement qui remporte un franc succès et qui pourrait faire bouler de neige, de transport lors des activités parascolaires et de la semaine de la sécurité.

CP889-09-02  
Budget du CP  
08-09

---

**17. PAROLE AUX MEMBRES**

Monsieur Normand Boisclair, école Sainte-Claire Brossard explique aux membres qu'une résidence de six logements a flambé dans son secteur. Ces six familles ont des enfants qui fréquentent l'école et qui ont tout perdu. Lors de son CE du lendemain, il sera question d'aider ces familles. Si vous pouvez le faire, communiquez avec lui.

**18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CP-890-09-02  
Levée de  
l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sorin Sterescu de lever l'assemblée. Il est 22h10.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Monique Bastien  
Présidente

---

Marie-Noëlle Carrier  
Secrétaire administrative

2009-01-19